



CHIEN DE 2^{ÈME} CATÉGORIE

Qu'est ce qu'un chien de 2^{ème} catégorie :

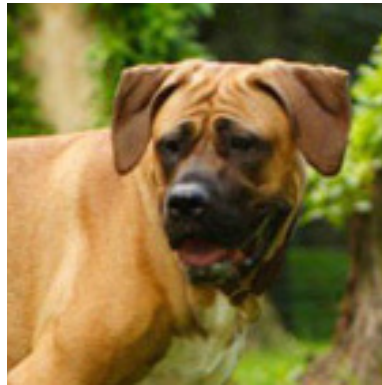
- Race* American Staffordshire Terrier
- Race* Tosa
- Race* ou type* Rottweiler

** Race = chien de race, inscrit à un livre des origines françaises ou FCI (Fédération Cynologique Internationale)*

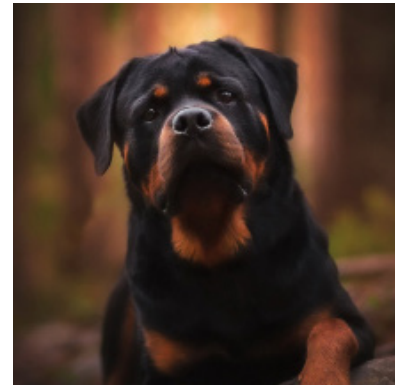
** Type = chien qui n'est pas de race, et non inscrit à un livre des origines françaises ou FCI*



*American
Stafforshire Terrier*



Tosa



Rottweiler

OBLIGATIONS

- Identification
- Certificat d'aptitude
- Permis de détention
- Assurance responsabilité civile
- Vaccin antirabique
- Laisse et muselière sur la voie publique, lieux publics et transports en commun
- Ne pas avoir été condamné pour crime, ou à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis pour délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire
(Document équivalent pour les ressortissants étrangers)
- Être majeur
- Évaluation comportementale
- Ne pas être sous tutelle

NB : Les chiens de type Rottweiler sont d'office en 2ème catégorie, avec ou sans pedigree